

Procédure d'inscription à l'école élémentaire de Chancelade

1. **INSCRIPTION MAIRIE** : Procéder à l'inscription en mairie avec le service concerné. L'accord de Mr le Maire est nécessaire.

Pour cela, se rendre à la mairie afin d'effectuer les démarches administratives nécessaires.

2. **INSCRIPTION ECOLE** : procéder à l'inscription au sein de l'école, auprès de la directrice de l'école.

Un rendez-vous pourra être pris avec la directrice si le contexte sanitaire le permet. Au minimum, un rendez-vous téléphonique sera effectué si la visite n'est pas possible.

Coordonnées de l'école : **05.53.04.83.39 / e.elem.chancelade@ac-bordeaux.fr**

Les documents à fournir à l'école sont :

- La fiche de renseignement complétée le plus précisément possible.
- L'autorisation des prises de vues complétée.
- Fournir une assurance scolaire mentionnant les deux garanties suivantes : garantie de responsabilité civile ET garantie individuelle accidents corporels.
- Si l'enfant dispose d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), il faut le fournir dès la semaine de la rentrée.
- Fournir le certificat de radiation de l'ancienne école.
- Fournir le dossier scolaire de l'enfant.

La Directrice, Mme Cécile TREVIAUX

